



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Réunion d'information Mios – Mercredi 3 juillet 2019

Ma commune Ma Santé *Association ACTIOM*



Ma Commune Ma Santé

La Solution Santé Mutualisée



ACTIOM

Association loi 1901

www.macommunemasante.com



Les missions du CCAS

Pôle accompagnement social



Logement social



Accès au droit



Soutien au budget

Pôle senior / autonomie



Autonomie



Portage repas



Gestion EHPA



Ma Commune Ma Santé



Mios
Naturellement

Association ACTIOM

« **Actions de mutualisation** pour l'amélioration du pouvoir d'achat »

Association d'assurés loi 1901 depuis Mai 2014.



ACTIOM

Association loi 1901



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

2767 communes partenaires

	Nb d'affiliations	CA annualisé	% progression	Cot. Moyenne mensuelle
2015	3393	4,604 M€		113,08 €
2016	5475	7,148 M€	+ 55,25%	103,70 €
2017	6005	7,307 M€	+ 2,22%	101,41 €
2018	6067	7,851 M€	+ 7,45%	107,56 €

« Une solution mutualisée partout en France : la meilleure garantie pour les communes »



La Solution Santé Mutualisée

www.macommunemasante.com



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Ma Commune Ma Santé

au 31/01/2019

Site macommunemasante.org



**Bayonne, Meudon,
Pau, Drancy, Sèvres,
Besançon, Levallois-
Perret, Coutras,
Puteaux,
Courbevoie,
Argenteuil, Chalon
sur Saône,.....**

De 50 hbts à 120.000 hbts, tous égaux !

La Solution Santé Mutualisée



ACTIONM

Association loi 1901

www.macommunemasante.com



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Préambule

Ma Commune Ma santé est une réponse à la **volonté des CCAS et des élus locaux** d'aider à l'acquisition d'une mutuelle santé et de lutter contre le renoncement à une couverture santé convenable.

L'offre « Ma Commune Ma Santé » **répond à tous les critères** légaux et réglementaires (contrats responsables, ACS, droit des assurances)

Ma Commune Ma Santé est **un dispositif « clé en main »** qui laisse le libre choix aux administrés,

Aucun investissement pour la commune, **aucun engagement contractuel** pour les élus





Le Concept de l'association

Proposer des **contrats de santé mutualisés** pour tous les administrés:

- non éligibles à un contrat groupe obligatoire,
- disponibles sur l'ensemble du territoire ,
- relayés par les mairies via les CCAS-CIAS ,

Favoriser le retour aux soins de santé pour les administrés sans couverture,

Générer du gain en pouvoir d'achat avec une réelle économie en préférant un contrat collectif largement mutualisé à un contrat individuel classique,

Répondre aux demandes d'élus dans le cadre de leur action sociale locale.





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Des solutions collectives ou des contrats aidés existent déjà

Pour les salariés du secteur privé: **complémentaires santé entreprise**

Pour les agents publics et territoriaux: **contrats labellisés**

Qui est concerné par Ma Commune Ma Santé?

Séniors, retraités, chômeurs, travailleurs non salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, intérimaires, jeunes sans emploi, fonctionnaires, agents publiques, invalides, personnes sous tutelles...

CMU – CMUC / ACS Solutions soumises à conditions de ressources

CMU : Plafond de ressources mensuel pour 1 personne 727€

ACS : Plafond de ressources mensuel pour 1 personne 981€



ACTIONM

Association loi 1901



Ce qu'il faut savoir

Aujourd'hui 5% de la population n'a aucune couverture de complémentaire santé et de nombreux Français reportent leurs soins pour des raisons financières. L'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) est un dispositif très efficace et malheureusement encore méconnu par certains bénéficiaires potentiels.

Bénéficiez jusqu'à 550 € d'aide par an pour payer votre mutuelle santé :

100 € d'aide pour les - de 16 ans

200 € d'aide de 16 à 49 ans

350 € d'aide de 50 à 59 ans

550 € d'aide pour les 60 ans et plus

Métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C/AME		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	8 810	734	11 894	991
2	13 215	1 101	17 841	1 487
3	15 858	1 322	21 409	1 784
4	18 501	1 542	24 977	2 081
5	22 026	1 835	29 735	2 478
Par personne en +	+ 3524,09	+ 293,67	+ 4757,52	+ 396,46





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Les nouvelles réglementations impactent les prestations et les cotisations des contrats de santé depuis 2016...

La réforme de l'ACS Fusion CMU – ACS

Le Nouveau Contrat Responsable



ACTIONM

Association loi 1901



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Mios
Naturellement



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Prise de RDV

(Prix d'un appel local)

La Solution Santé Mutualisée



ACTION

Association loi 1901

www.macommunemasante.com



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

NOS PARTENAIRES



12 niveaux de garanties complémentaires

+

Un service de souscription dédié **ACS**





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Les offres 2019 de l'association ACTIOM

12 solutions de garanties complémentaires

Niveau 100%

Niveau 130%

Niveau 150%

Niveau 160%

Niveau 175%

Niveau 200%

Niveau 250%

Niveau 300%



ACTIOM

Association loi 1901



Les + produit



- ❖ Absence de sélection médical (interdit)
- ❖ Mutuelles membre de la Mutualité Française
- ❖ Prise en charge immédiate des dépenses de santé (dans la plupart des cas)
- ❖ Réseau de Soins efficaces
- ❖ Des prestations accessibles sans délais de carence (hors garantie obsèques)
- ❖ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ❖ Assistance Santé 24h/24 et 7j/7
- ❖ Télétransmission, tiers-payant, ...
- ❖ Contrat éligible Loi Madelin



==> Et aussi des référents locaux, spécialisés en mutuelle santé,
chargés de conseiller, guider et gérer



2 possibilités pour vous informer & vous accompagner dans votre démarche

Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence

↳ L'inscription en permanence:

Renseignements auprès de votre CCAS de Mios.

Ou inscription directe au 05 64 10 00 48

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé
(adhésion, résiliation, modification...)



Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone



Le n° dédié:

▶ 05 64 10 00 48

Service conseils & Prise de RDV

(Prix d'un appel local)

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation de services et outils
- Prise de RDV et inscription permanence





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Règles de résiliation des contrats Santé

Les règles de résiliation restent inchangées pour les complémentaires santé. Les contrats sont et resteront à tacite reconduction annuelle avec un préavis de 2 mois avant la date d'échéance.(voir 3 mois..)

La Loi Hamon ne s'applique pas à la couverture santé.

La Loi Châtel reste valable uniquement pour les contrats individuels. Ne s'applique pas aux contrats collectifs.





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Permanences au CCAS

Prise de rendez-vous obligatoire en
appelant votre mairie (CCAS) au
05 57 17 10 47

ou notre accueil téléphonique au
05 64 10 00 48

Mios
Naturellement





Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Notre site internet
macommunemasante.org

Questions / Réponses



La Solution Santé Mutualisée



ACTION

Association loi 1901

www.macommunemasante.com



Ma Commune Ma Santé

Mios
Naturellement

Merci de votre attention

Frank Jorigné

Référent local ACTIOM

Mios
Naturellement



Centre communal d'action sociale
Place du 11 Novembre
33380 MIOS

☎ 05 57 17 10 47
Fax 05 56 26 74 81
ccas@villemios.fr



ACTIOM

Association loi 1901